

Document Consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire de=u
LOT prenant en compte

l'arrêté n°2022-2270 du 25 mai 2022

l'arrêté n°2022-4605 du 4 octobre 2022

l'arrêté n°2023-3683 du 1^{er} septembre 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
M. Pierre NOGRETTE Directeur CH CAHORS (FHF)	M. Raphael LAGARDE Directeur CH FIGEAC (FHF)
Mme Nadia PENAS HAD 46 (FHP)	A désigner (FHF)
Mme Geneviève RIBES Directrice Centre la Roseraie MONTFAUCON (FEHAP)	M. Franck ANTETOMASO Directeur adjoint Institut Camille Miret LEYME (FEHAP)
Dr Dominique PENCHENAT Présidente CME CH Jean Coulon GOURDON (FHF)	Dr Jean Philippe LEMOZIT Président CME CH FIGEAC (FHF)
Dr Thierry DEBREUX Président CME CH CAHORS (FHF)	Dr Franck PICOT Président CME Hôpital de SAINT CERE (FHF)
Dr Valérie ELBAZ-KERKAD Présidente CME Centre la Roseraie MONTFAUCON (FEHAP)	Dr Éric PIQUET Président CME Institut Camille Miret LEYME (FEHAP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
Mme Claire POUZOLS Directrice Pôle Lotois ARSEAA	M. Stéphane GESNOUIN Directeur APEAI 46
Mme Frédérique YONNET Directrice générale Institut Camille Miret	A désigner
M. Thierry VIGREUX Directeur EHPAD Jacques Dumas SOUSCEYRAC	M. Hervé CARPENTIER EHPAD Les Rives de Cabessut CAHORS
Mme Cloé SADOON Directrice adjointe EHPAD Salviac/Cazals, Puy l'Evêque, Prayssac, Montcuq-En-Quercy-Blanc/Castelnau- Montratier-Sainte-Alauzie	M. Vincent CASTEL Directeur EHPAD La Résidence du Petit Bois L'ESCALE
Mme Sandrine VERGNE-ROQUES Directrice adjointe ADAR 46	M. Arnaud BOUE Directeur général Lot Aide à Domicile

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Florence BLADOU-CARLUX Chargée de promotion CH Jean Gourdon	M. Yvonnick MORICE Croix Rouge Française
M. Georges WINTER France Nature Environnement Midi-Pyrénées	Mme Sophie REDARES Directrice association AHIS
M. Gwenael BERRANGER Addictions France 46	Mme Delphine SOULIGNAC-LATAPIE IREPS

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Olivier DARREYE URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Marie-Ange BOULESTEIX URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
M. Xavier CALOIN URPS Infirmiers	Mme Patricia VAN KAAM URPS Infirmiers
Dr Brice LIGNEREUX URPS Pharmaciens	Mme Nathalie BRIGE URPS Orthoptistes
M. Laurent LABARRIERE URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Mme Laure RAINGEARD URPS Orthophonistes

- 1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- 1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
Mme Géraldine PIN MSP Les Oliviers LAMAGDELAINE	M. Pierre-Marie HAUDRY MSP SAINT CERE
M. Laurent BAILLY Directeur CSD « Agir pour mieux vivre »	A désigner
M. Claude GENDRE CDS GRAND FIGEAC	A désigner
Mme Hélène SIEW CPTS Nord LOT	A désigner
Mme Christelle MAZEYRIE Directrice DAC 46	A désigner

- 1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements

Titulaire	Suppléant
Mme Nathalie DELCLAU HAD 46	Mme Laurène MARQUOT HAD 46

- 1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

Titulaire	Suppléant
Dr Annie MARCHAND CDOM 46	Dr Alain MARCHAND CDOM 46

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Michèle FAVORELLE UNAFAM 46	Mme Sylviane COURTAÏN UNAFAM 46
M. Jean-Pierre TRICOT Ligue contre le cancer	Mme Marinette ASSIE Ligue contre le cancer
M. Alain COURBIER UDAF 46	Mme Marie-Joëlle AYRAL UDAF 46
Mme Michèle CUBAYNES APAJH 46	M Jean RIGAL ACCDM
M Mohamed SAADALLAH UNAPEI	M. Guy REVEILLAC UNAPEI
Mme Danièle LARVOR Génération Mouvement	M. Jean Luc PERRIGAULT CDAFAL

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
M. André DELMAS Union Française des Retraités (CNR)	A désigner
Mme Régine JALLET Union Française des Retraités (CNR)	A désigner
M. Francis MERCADIER Association des Paralysés de France (APF)	A désigner
M. Denis LACAÏLLE Association Choix Rationnel d'Intégration (CRI 46)	Mme Scarlett LACAÏLLE Association Choix Rationnel d'Intégration (CRI 46)

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Marie PIQUE Conseillère régionale	M. Vincent LABARTHE Conseiller régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Maryse MAURY Conseillère départementale	Mme Martine HILT Conseillère départementale

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Mme Laurence ALIDOR Directrice des solidarités départementales	Mme Caroline CALMELS Directrice adjointe Enfance Famille Santé

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
M. Thierry CHARTROUX Communautés de communes de CAUVALDOR	A désigner
A désigner	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. André MELLINGER Maire de FIGEAC	Mme Mireille FIGEAC Maire de GINDOU
Mme Dominique BIZAT Maire de SAINT CERE	Mme Véronique ARNAUDET Maire de LAMAGDELAINE

Article 6 : Le 4^{ème} collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc TOULLIEU Directeur de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)	M. Solenn KERVEGAN Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
Mme Aurélie BONCHE Directrice CPAM du Lot	M. Vincent MAUREL CPAM du Lot
M. Georges VERGNES Président délégué MSA	M. Didier CUNIAC MSA

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Marc MAJOREL Fédération Nationale de la Mutualité Française
Mme Jacqueline DESTIC